



Délai de fabrication carte vpf

Par **Jowilia**, le **25/04/2019** à **12:24**

Bonjour,rrnrnJe souhaite avoir quelques conseils si vous pouvez bien m'aider.rnrnJe suis parent d'enfant français, entré régulièrement sur le territoire français. Je vis seule avec mes enfants qui sont français. J'ai fait une demande de titre de séjour à la préfecture de Nanterre en juin 2018 et on m'a remis un récépissé de 6 mois. rnrnQuelques mois après (5 mois), j'ai dû changer de domicile en restant sur le même département, du coup la préfecture m'a demandé de m'adresser à la sous-préfecture de Boulogne. J'ai refait une demande en déposant le courrier qui m'avait été adressé ainsi que les documents qu'ils m'ont demandés. Ils m'ont remis un récépissé de 3 mois qui s'est expiré le mois dernier donc j'ai reçu encore un autre récépissé valable jusqu'en fin juin.rnrnMa question est de savoir quel est le délai de délivrance d'une carte de séjour pour parent d'enfant français. J'ai appris que c'est 1 an après avoir reçu le 1er récépissé que l'on recevait la carte. Est-ce que c'est vrai ? A ce jour ma carte n'est toujours pas prête et la préfecture me demande de venir renouveler mon récépissé à l'expiration de celui-ci. Dois-je écrire au préfet pour avoir l'avancée de mon dossier ou autre ?rnrnMerci pour votre aide et pour vos conseils.

Par **Tisuisse**, le **25/04/2019** à **14:31**

Bonjour,rrnrnLes préfectures et sous-préfectures croulent sous le nombre de dossier de demande des étrangers. Cela amène donc un retard dans le traitement des-dits dossiers. Vous avez donc 2 solutions :rn- vous demandez effectivement la prorogation de votre récépissé et vous patientez,rn- vous contactez un avocat qui vous aidera dans vos démarches et suivra le déroulement de votre affaire.